

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

068-226800019-20071109-07_60_07-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/11/2007
Publication : 16/11/2007



Pour le Président du Conseil Général
par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations
De la Commission Permanente

N° CP 7° /60-07
Séance du 9 novembre 2007

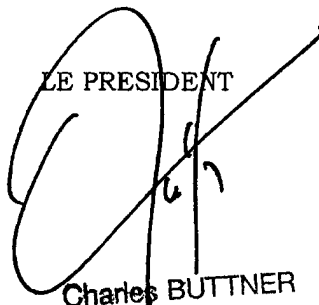
ADHESION A L'ASSOCIATION « STRASBOURG HORIZONS RHENANS 2013 »

La Commission permanente du Conseil général,

- VU l'article L 3211-2 du Code général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Autorise l'adhésion du Département du Haut-Rhin à l'association « Strasbourg Horizons Rhénans 2013 » qui a pour objectif de porter, puis, le cas échéant, de mettre en œuvre la candidature de la Ville de Strasbourg au titre de « Capitale Européenne de la Culture » pour l'année 2013.
- Approuve les statuts de cette association tels qu'annexés au présent rapport.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
.....voix contre
.....abstentions